



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur, cher(e) collègue,

Je vous invite à participer à la réunion du Conseil Municipal Ordinaire qui se tiendra, en séance publique¹, à l'**Espace Saint Georges**, sis place Alphonse Sainte-Beuve à Belloy-en-France, le :

JEUDI 28 MARS 2024 à 20H00,

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 décembre 2023
3. Décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation
4. Approbation de la mise à jour du schéma directeur d'assainissement
5. Compte de gestion ville 2023
6. Compte administratif ville 2023
7. Affectation des résultats 2023 au budget primitif ville 2024
8. Fiscalité directe locale : Vote des taux 2024
9. Convention entre l'association l'A.C.E.L.V.E.C et les communes de Belloy-en-France, Saint-Martin du Tertre et Villaines-sous-Bois
10. Convention pluriannuelle d'objectifs entre l'association l'A.C.E.L.V.E.C et la commune de Belloy-en-France – 2024/2026
11. Budget primitif ville 2024
12. Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes au titre de l'année 2024
13. Compte de gestion assainissement 2023
14. Compte administratif assainissement 2023
15. Budget primitif assainissement 2024
16. Participation à l'assainissement collectif
17. Taxe assainissement 2024
18. Création de postes - Mise à jour du tableau des effectifs
19. Rapport d'activités 2022 du syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères
20. Modification des statuts du SICTEUB pour la fiscalisation de la compétence eaux pluviales urbaines et la prise de compétence facultative « entretien » pour l'assainissement non collectif

21. Informations :

- 21.01. Point indemnités élus
- 21.02. Point sur les différents recours

22. Questions orales

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, cher(e) collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Belloy-en-France, le 22 mars 2024



Le Maire,

Raphaël BARBAROSSA.

¹ La réunion se tiendra avec la présence du public dans la limite des places disponibles.